

# Éditorial

**« Temple sortit à reculons de la pièce. Dans le corridor, elle se retourna rapidement, se mit à courir, franchit d'un trait la galerie et continua sa course à travers les broussailles, jusqu'à la route qu'elle atteignit et suivit pendant une cinquantaine de mètres dans les ténèbres. Puis, sans le moindre arrêt, elle fit demi-tour, revint toujours courant vers la maison, bondit sur la galerie et retourna s'accroupir contre la porte au moment même où quelqu'un débouchait du corridor ». William Faulkner<sup>1</sup>**

La difficulté de fuir est un aspect central de la violence. Dans ce passage de Faulkner, Temple tente de s'enfuir pour échapper à la violence qui pèse sur elle. Pourtant, Temple revient aussitôt, « comme happée par la situation, comme si la violence première de la situation était d'abolir l'extérieur, de condamner à exister à l'intérieur des limites qu'elle trace »<sup>2</sup> selon l'analyse d'Edouard Louis. Les deux auteurs mettent en mots des mécanismes complexes qui dépassent la simple volonté, ou même possibilité. Entre les lignes, cette scène rappelle la nécessité de réduire, de supprimer toute barrière empêchant de s'extraire des situations de violence.

Pourtant, en Suisse, les autorités migratoires rajoutent des obstacles à cette fuite. Elles exercent à leur tour de la violence, une violence institutionnelle et intolérable. La peur de perdre leur permis de séjour empêche certaines victimes de se mettre à l'abri lors de violences au sein du couple ou lors de traite des êtres humains. Les autorités prononcent des décisions de renvoi sévères et la négation du statut de victime est récurrente. Des procédures administratives et juridiques interminables s'ensuivent, un calvaire pour les victimes et une réelle entrave à un processus de reconstruction.

Entre autres problématiques, celle de l'intensité des violences requise pour le renouvellement du permis de séjour. Être victime de violences psychologiques uniquement ou de violences physiques, même à plusieurs reprises, n'est pas toujours suffisant pour voir son permis de séjour renouvelé. « Frappée à trois reprises ? Ce n'est pas assez intense ! » nous disent en filigrane les autorités.

Séparons-nous, mettons-nous à l'abri, voici le message à relayer haut et fort lorsqu'en Suisse une femme meurt toutes les deux semaines des conséquences de la violence domestique<sup>3</sup>. « Nous », statistiquement, c'est vous et moi – surtout si vous êtes une femme<sup>4</sup>. La violence au sein du couple touche tout le monde; toutes les classes sociales, origines géographiques et culturelles, orientations sexuelles, niveau d'éducation, etc. Les victimes étrangères se trouvent en revanche dans une situation de précarité accrue et font

face à des obstacles nombreux dont il est question dans les deux premiers articles (p. 3 et p. 6).

Des décisions de renvoi sont aussi adressées aux victimes de traite des êtres humains, ce qui entrave leur protection. Deux témoignages abordent des violences dont ne peut qu'imaginer tout ce qui est tu, car de l'ordre de l'indicible. Des situations d'une cruauté qui n'a d'égal que la froideur des raisonnements et des décisions des autorités à leur rencontre (p. 9).

Les enjeux présentés au fil de ce numéro de Panorama ne se restreignent pas au droit des migrations. Il s'agit d'enjeux de santé publique. Il s'agit aussi de reconnaissance des féminicides et des violences propres à la société patriarcale. Face à ces constats, l'action est possible: légiférer, faire évoluer la pratique des autorités, sensibiliser et former à la violence au sein de l'administration et du pouvoir judiciaire entre autres.

L'ODAE romand continue de documenter et visibiliser les violations des droits humains commises envers les victimes les plus précaires.

/ Megane Lederrey

## S'abonner

Les analyses, cas et témoignages publiés dans ce journal, de même que le travail de recherche sur lequel ces informations sont basées, ne pourraient se faire sans le soutien inconditionnel de nos membres et donateur·ices.

Pour recevoir Panorama, le simple paiement d'une cotisation à l'ODAE romand suffit: **50 CHF/an pour les membres individuel·les ; 100 CHF/an pour les membres collectifs. Les dons sont bienvenus!**

IBAN  
CH46 0900 0000 1074 7881 0



En savoir plus: [odae-romand.ch](http://odae-romand.ch)

ABONNEMENT

50 CHF/AN – MEMBRES INDIVIDUEL·LES

100 CHF/AN – MEMBRES COLLECTIFS

ODAE-ROMAND.CH